

1  
2

*Fédération Française du Sport Adapté*  
*Commission Sportive Nationale Natation*

3

# REGLEMENTS SPORTIFS NATATION 2013-2017



4

MIS A JOUR LE DIMANCHE 16 MARS 2014

5	<b>SOMMAIRE</b>	
6	<b>PREAMBULE.....</b>	<b>4</b>
7	A. BUT DES REGLEMENTS.....	4
8	B. MODIFICATION DES REGLEMENTS.....	4
9	<b>REGLEMENTATION DES DIVISIONS.....</b>	<b>5</b>
10	1. <i>L'accès aux Divisions.....</i>	5
11	2. <i>Division 3.....</i>	6
12	3. <i>Division 2.....</i>	7
13	4. <i>Division 1.....</i>	9
14	<b>REGLEMENTATION DES EPREUVES EN DIVISION 3.....</b>	<b>11</b>
15	LE DEPART.....	11
16	LE CRAWL.....	11
17	LE DOS.....	11
18	LE «STYLE-LIBRE».....	12
19	LA COURSE ET L'ARRIVEE.....	12
20	<b>REGLEMENTATION DES EPREUVES EN DIVISION 2.....</b>	<b>13</b>
21	LE DEPART.....	13
22	LE CRAWL.....	13
23	LE DOS.....	13
24	LE CRAWL/DOS.....	14
25	LE PAPILLON.....	14
26	LE 3 NAGES.....	14
27	LA COURSE ET L'ARRIVEE.....	15
28	<b>REGLEMENTATION DES EPREUVES EN DIVISION 1.....</b>	<b>16</b>
29	LE DEPART.....	16
30	LA NAGE-LIBRE.....	16
31	LE DOS.....	16
32	LE CRAWL/DOS.....	17
33	LE PAPILLON.....	17
34	LA BRASSE.....	17
35	LE 6 MINUTES NAGES-HYBRIDES.....	18
36	LE QUATRE NAGES.....	18
37	LA COURSE ET L'ARRIVEE.....	18
38	<b>REGLEMENTATION DES COMPETITIONS OFFICIELLES.....</b>	<b>20</b>
39	A. LES CATEGORIES D'AGES.....	20
40	COMPETITIONS OFFICIELLES.....	21
41	B. COMPETITIONS NATIONALES.....	22
42	1. <i>Championnats de France Jeune Bassin 25 mètres et La Coupe de France Jeune.....</i>	23
43	2. <i>Championnats de France Bassin 50mètres et La Coupe de France des Régions.....</i>	24
44	<b>ANNEXE : TEMPS DE QUALIFICATION POUR ACCEDER AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE 50 METRES.....</b>	<b>26</b>
45	<b>REGLEMENTATION DES OFFICIELS D'UNE COMPETITION.....</b>	<b>27</b>
46	L'OFFICIEL « ESCORTE ».....	27
47	<i>Contrôleur de La Chambre d'Appel.....</i>	27
48	<i>Accompagnateur.....</i>	27
49	<i>Commis de Course.....</i>	27
50	L'OFFICIEL « CHRONOMETREUR ».....	28

51	<i>Chronométrateur</i> .....	28
52	<i>Contrôleur de Distance</i> .....	29
53	L'OFFICIEL « JUGE » .....	30
54	<i>Starter</i> .....	30
55	<i>Juge de Nages</i> .....	30
56	<i>Juge aux Virages et à l'Arrivée</i> .....	31
57	L'OFFICIEL « ARBITRE » .....	32
58	<i>Arbitre des courses (Compétition)</i> .....	32
59	<i>Arbitre d'Appel (Réclamations)</i> .....	32
60	LE JURY D'APPEL.....	33
61	LE SUPERVISEUR (INFORMATIQUE) .....	33
62	<b>REGLEMENTATION DE LA DIRECTION D'UNE COMPETITION. ....</b>	<b>34</b>
63	REPARTITION DANS LES SERIES ET FINALES. ....	34
64	PROCEDURES DE CLASSEMENTS.....	34
65	BARRAGES. ....	35
66	RECLAMATIONS.....	35
67	RECORDS DE FRANCE.....	35
68	<b>ANNEXE : CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS REGIONAUX. ....</b>	<b>36</b>
69	A. STRUCTURE ET AMENAGEMENTS DU BASSIN : .....	36
70	B. BESOINS HUMAINS : .....	36
71	C. OBLIGATIONS DE LA LIGUE : .....	36
72	<b>ANNEXE : CAHIER DES CHARGES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE JEUNES.....</b>	<b>38</b>
73	A. STRUCTURE ET AMENAGEMENTS DU BASSIN : .....	38
74	B. BESOINS HUMAINS : .....	39
75	C. OBLIGATIONS DU COMITE D'ORGANISATION : .....	39
76	<b>ANNEXE : CAHIER DES CHARGES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE 50 METRES. ....</b>	<b>40</b>
77	A. STRUCTURE ET AMENAGEMENTS DU BASSIN : .....	40
78	B. BESOINS HUMAINS : .....	41
79	C. OBLIGATIONS DU COMITE D'ORGANISATION : .....	41
80	D. DEROULEMENT DE LA PREMIERE JOURNEE : .....	41
81	<b>LA COMMISSION SPORTIVE NATIONALE NATATION. ....</b>	<b>42</b>
82		
83		



84 **PREAMBULE**

85 **A. BUT DES REGLEMENTS.**

86 Le but de ces règlements est de fixer les règles précises pour le déroulement des rencontres compétitives,  
87 organisés sous l'égide de la **Fédération Française du Sport Adapté (F.F.S.A.)**.

88 La finalité de cette codification est de permettre la **meilleure expression sportive** de tout nageur, en  
89 fonction de **ses capacités**, dans des conditions garantissant sa **sécurité**.

90 Ce règlement doit être appliqué lors de chaque compétition de Sport Adapté en Natation.

91 Les règlements de références sont ceux appliqués par la **Fédération Internationale pour les personnes**  
92 **déficientes intellectuelles (I.N.A.S.)** et/ou par le **Comité International Paralympique (I.P.C.)**.

93 **B. MODIFICATION DES REGLEMENTS.**

94 Les règlements sont valables pour l'olympiade 2013-2017.

95 Les réglementations peuvent évoluer en cours d'olympiade en fonction des évolutions des règlements  
96 internationaux de références cités ci-dessus.

97 La Commission Sportive Nationale de Natation se réserve le droit d'apporter des compléments aux  
98 règlements sportifs, à titre expérimental, pour des durées ponctuelles au cours de l'olympiade. Ces  
99 compléments seront publiés sur le site internet de la Fédération Française du Sport Adapté.

100 **REGLEMENTATION DES DIVISIONS.**

101 Les nageurs pratiquent la Natation Sport Adapté en fonction de leurs capacités, de leurs compétences  
102 aquatiques et de leur niveau de compréhension. Les nageurs doivent satisfaire à des tests afin de  
103 déterminer leur division de pratique. Ces tests permettent également de s'assurer qu'ils évoluent en toute  
104 sécurité.

105 **1. L'ACCES AUX DIVISIONS.**

106 Les tests doivent être mis en place sous l'autorité d'une Ligue Sport Adapté.

107 Les organisateurs peuvent être : la Ligue Sport Adapté, un Comité Départemental Sport Adapté ou une  
108 structure affiliée à la Fédération Française du Sport Adapté.

109 Les tests sont mis en œuvre sous la responsabilité d'un évaluateur certifié par la Fédération Française du  
110 Sport Adapté et à jour de sa licence.

111 Les résultats sont adressés par la Ligue à la Commission Sportive Nationale Natation après chaque session  
112 pour être officiels.

113 Les nageurs ne validant aucun test devront figurer sur les résultats afin qu'ils soient orientés vers les  
114 activités motrices.

115 Les nageurs validant un ou plusieurs tests se verront délivrer par la Ligue Sport Adapté, le ou les diplômes  
116 correspondants.

117

## 2. DIVISION 3.

118 Le test de classification en division en 3 est l'Explora'Nage.

119 L'Explora'Nage est défini de la façon suivante :

TACHES	OBJECTIFS VISES	COMPETENCES Être capable de...	CRITERES DE REUSSITE
1	<b>Enchaînement entrée dans l'eau et immersion :</b> Réaliser une entrée dans l'eau simple avec impulsion, une immersion totale et une remontée en surface.	Sauter du bord, Se laisser remonter.	Existence d'une impulsion, d'une immersion totale et d'une remontée verticale.
2	<b>Enchaînement déplacement ventral et immersion :</b> Enchaîner un déplacement en surface et en immersion.	Nager (12,5 m). Passer sous un obstacle (ex : lignes d'eau).	Déplacement sur le ventre, pas de passage à la verticale
3	<b>Coulée dorsale :</b> Réaliser un changement d'orientation en immersion.	Ressortir de l'immersion en position dorsale.	Changement d'orientation horizontal.
4	<b>Déplacement dorsal :</b> Réaliser une propulsion dorsale.	Nager sur le dos (12,5m) pour terminer le parcours.	Déplacement sans temps d'arrêt en conservant la position dorsale.

120 Validation du test : l'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l'ordre, dans la continuité,  
121 sans prise d'appui solide. Les étapes peuvent être nommées par l'évaluateur ou l'assistant évaluateur  
122 à la demande de la personne responsable du nageur.

123

124 Les étapes sont nommées par l'évaluateur ou l'assistant évaluateur.

125

### 3. DIVISION 2.

126 Le test de classification en division en 2 est le Sauv'Nage.

127 Le Sauv'Nage est défini de la façon suivante :

TACHES	OBJECTIFS VISES	COMPETENCES Être capable de...	CRITERES DE REUSSITE
1	<b>Enchaînement entrée dans l'eau et immersion :</b> Réaliser une entrée dans l'eau simple avec impulsion, une immersion totale et une remontée passive.	Sauter du bord, se laisser remonter passivement.	Existence d'une impulsion, d'une immersion totale et d'une remontée sans propulsion.
2*	<b>Flottaison ventrale :</b> Réaliser une flottaison ventrale.	Réaliser un équilibre en position ventrale.	Équilibre ventral, maintenu en surface pendant 5 secondes. (Épaules et bassin en surface)
3	<b>Immersion orientée :</b> Enchaîner un déplacement ventral, un passage en immersion et une sortie de l'eau maîtrisée.	Nager jusqu'au cerceau et y entrer.	A réaliser sans prise d'appui sur le cerceau.
4	<b>Équilibre vertical :</b> Se maintenir en position verticale.	Rester en position verticale tête hors de l'eau durant 5 secondes.	Tête émergée pendant 5 secondes. (Oreilles et bouche hors de l'eau)
5	<b>Enchaînement déplacement ventral et immersion :</b> Enchaîner une succession de déplacements en surface et en immersion.	R ressortir du cerceau, nager (entre 15 et 20 m). Passer sous chaque obstacle (ex : lignes d'eau). (3 à 4 espacés d'au moins 1,50 m).	Déplacement sur le ventre, sortie du visage entre chaque obstacle.
6*	<b>Flottaison dorsale :</b> Réaliser une flottaison dorsale.	Réaliser un équilibre en position dorsale.	Équilibre dorsal maintenu pendant 5 secondes. (Épaules et bassin à la surface).
7	<b>Déplacement dorsal :</b> Réaliser une propulsion dorsale.	Nager sur le dos (entre 15m et 20m).	Déplacement sans temps d'arrêt en conservant la position dorsale.
8	<b>Exploration de la profondeur :</b> Enchaîner une immersion, un déplacement vers le fond du bassin, une localisation et la saisie d'un objet et une remontée maîtrisée.	A la fin du parcours, aller chercher un objet au fond du bassin, le montrer au-dessus de l'eau, le lâcher, terminer le parcours en position dorsale.	Remonter l'objet et le montrer au-dessus de la surface. L'objet est immergé à 1,80 m de profondeur (plus ou moins 30 cm en fonction de l'âge).

128 \*Tolérance 1 pour l'obtention du test D2 : manque de maintien de flottaison.

129 Tolérance 2 pour l'obtention du test D2 : port des lunettes.

130 Les adaptations validées par le Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques sont les suivantes : les étapes  
131 peuvent être nommées par l'évaluateur ou l'assistant évaluateur. Cette adaptation peut être mise en  
132 œuvre à la demande de la personne responsable du nageur. Les étapes à nommer doivent l'être comme  
133 suit :

- 134 - Etape 1 : « Saute dans l'eau ».
- 135 - Etape 2 : « Fais la planche sur le ventre ».
- 136 - Etape 3 : « Cerceau ».
- 137 - Etape 4 : « Reste debout, 1, 2, 3, 4, 5 ».
- 138 - Etape 5 : « Passe sous la ligne ».
- 139 - Etape 6 : « Fais la planche sur le dos ».

- 140 - Etape 7 : « Nage sur le dos... Stop ».
- 141 - Etape 8 : « Vas chercher l'objet... Montre-le, nage jusqu'au mur ».

142 Validation du test : Pour l'obtention du Sauv'Nage, l'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé  
143 dans l'ordre, dans la continuité, sans prise d'appui solide, sans lunettes (sauf lunettes de natation  
144 correctives).

145 CIAA : Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (Groupement de toutes les fédérations sportives  
146 qui proposent une ou plusieurs pratiques aquatiques)



- 147 **4. DIVISION 1.**
- 148 La validation du test D2 ou du test Sauv’Nage permet l’accès au test de la division 1.
- 149 Le test de classification en division 1 est le Tech’Nage qui comprend deux épreuves :
- 150 - Un 50 mètres (défini ci-dessous).
- 151 - Un 150 mètres 3 nages (défini ci-dessous).
- 152 Lors des deux épreuves aucune étape ne peut être nommée, par l’évaluateur ou l’assistant
- 153 évaluateur.
- 154 L’épreuve 50 mètres est définie de la façon suivante :

TACHES	OBJECTIFS VISES	COMPETENCES Être capable de...	CRITERES DE REUSSITE
1	<b>Départ plongé d’un plot de départ :</b> Entrer loin avec une grande vitesse.  <b>Coulée après le départ :</b> Conserver le plus de vitesse sous la surface de l’eau, par un maintien postural.	Coordonner dans un déséquilibre une impulsion vers l’avant pour entrer dans l’eau avec la plus grande vitesse possible (le départ dans l’eau est autorisé). Limiter la résistance à l’avancement en position ventrale par une organisation posturale (déplacement avec action propulsive autorisé).	Les talons au moins à 5 mètres du mur.  Sans mouvement.
2	<b>Déplacement en Crawl avec respiration latérale :</b> Enchaîner en Crawl des solutions de propulsion avec un échange ventilatoire adapté.	Coordonner les échanges ventilatoires avec des actions propulsives en Crawl (coordonner les actions respiratoires avec des actions propulsives en Nage-Libre).	Nager en Crawl sans arrêt jusqu’au virage.
3	<b>Virage:</b> Changer de sens en un temps réduit en organisant une impulsion pour acquérir une plus grande vitesse.	Réaliser un changement de sens rapide pour passer à une position dorsale, suivie d’une poussée complète sur le mur Soit par un virage culbute avant soit après avoir touché le mur en position ventrale.	Lors du virage, il faut qu’une partie quelconque du corps du nageur touche le mur.
4	<b>Coulée dorsale la plus longue possible :</b> Obtenir, au terme de la poussée, une grande vitesse en immersion.	Limiter les résistances à l’avancement en positions dorsale par une organisation posturale (par des mouvements propulsifs possibles).	Une immersion jusqu’au passage des mains à 3 mètres du mur.
5	<b>Retour en Dos-Crawlé :</b> Se déplacer en Dos-Crawlé.	Se déplacer sur le dos par des mouvements continus et alternés des bras et des jambes.	Nager en Dos-Crawlé, sans arrêt, jusqu’à l’arrivée.

- 155 Validation du test : l’ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l’ordre, dans la continuité,
- 156 sans prise d’appui au sol.
- 157 Adaptations possibles si l’épreuve se déroule en bassin de 50 mètres :
- 158 **Tâche 2** : « Nager en Crawl jusqu’aux 12,5 mètres. Se retourner et reprendre la nage (Crawl)
- 159 jusqu’au virage. »
- 160 **Tâche 5** : « Nager en Dos-Crawlé jusqu’aux 12,5 mètres. Se retourner et reprendre la nage (Dos-
- 161 Crawlé) jusqu’à l’arrivée.

TACHES	OBJECTIFS VISES	COMPETENCES Être capable de...	CRITERES DE REUSSITE
<b>1</b>	<b>Départ dans l'eau les mains à l'étrier.</b> Quitter le mur avec une grande vitesse.	Coordonner dans un déséquilibre une impulsion vers l'arrière pour quitter le mur avec la plus grande vitesse possible.	Maintien d'une position « flèche ».
<b>2</b>	<b>Coulée après le départ.</b> Conserver le plus de vitesse sous la surface de l'eau, par un maintien postural.	Limiter les résistances à l'avancement en position dorsale par une organisation posturale.	
<b>3</b>	<b>50 m déplacement en position dorsale.</b> Se déplacer sur le dos.	Se déplacer sur le dos par des mouvements continus des bras et des jambes.	Nager sur le dos, sans arrêt, jusqu'au virage et au changement de nage.
<b>4</b>	<b>50 m déplacement avec propulsion simultanée.</b> Se déplacer sur le dos ou le ventre.	Se déplacer par des mouvements simultanés des bras.	Nager avec des mouvements simultanés des bras, sans arrêt, jusqu'au virage et au changement de nage.
<b>5</b>	<b>50 m déplacement ventral en propulsion alternée des bras.</b> Enchaîner des solutions de propulsion alternée avec un échange ventilatoire adapté.	Coordonner des échanges ventilatoires avec des actions propulsives alternées des bras.	Nager avec des mouvements alternés des bras sur le ventre sans arrêt jusqu'au virage et à l'arrivée avec une inspiration latérale.
<b>Virages</b>	Changer de sens en un temps réduit en organisant une impulsion pour acquérir une plus grande vitesse.	Réaliser un changement de direction rapide pour passer à une position dorsale ventrale (dépend de la nage qui suit, suivie d'une poussée complète sur le mur).	Toucher le mur et pousser au mur rapidement (pas d'arrêt au mur).

163 Validation du test : l'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l'ordre, dans la continuité,  
164 sans prise d'appui au sol.

## 165 **REGLEMENTATION DES EPREUVES EN DIVISION 3.**

### 166 **LE DEPART.**

167 Les nageurs sont :

- 168 - pris en charge à la chambre d'appel par un officiel « Escorte » ;
- 169 - accompagnés jusqu'à la plage de départ par un officiel « Escorte » ;
- 170 - conduits jusqu'au plot de départ par un officiel « Escorte » ;
- 171 - aidés à se préparer avant le départ par un officiel « Escorte ».

172 En Crawl et en «Style-Libre»: le départ peut s'effectuer sur le plot de départ ou à côté.

173 En Dos : le départ doit s'effectuer dans l'eau, en contact avec le mur.

174 A la commande « A vos marques » les nageurs sont aidés par un officiel « Chronométrateur » à se mettre en  
175 position de départ, principalement par la vérification de la position des pieds (les deux pieds à l'avant du  
176 plot ou du bord) permettant une entrée dans l'eau en sécurité.

177 L'entrée dans l'eau peut s'effectuer par la tête ou par les pieds.

178 L'officiel « Juge – Starter » donne le départ par un coup de sifflet sans attendre la position immobile  
179 parfaite de tous les nageurs.

180 Un faux départ est autorisé, et quand il est annoncé par l'officiel « Juge – Starter », en charge du départ, les  
181 nageurs reprennent la procédure de départ.

### 182 **LE CRAWL.**

183 En Crawl, le nageur doit nager en position ventrale.

184 La position normale sur le ventre peut inclure un mouvement de roulis du corps inférieur à 90 degrés par  
185 rapport à l'horizontale. La position de la tête est indifférente.

186 A chaque cycle, les bras doivent être amenés en avant des épaules, alternativement, au-dessus de la  
187 surface de l'eau et ramenés en arrière des épaules, alternativement, au-dessous de la surface de l'eau.

188 Les pieds ne doivent pas être tournés vers l'extérieur pendant la phase propulsive du mouvement de  
189 jambes.

190 Lors du virage et à l'arrivée, une partie quelconque du corps du nageur doit toucher le mur.

### 191 **LE DOS.**

192 Au signal de départ et après le virage, le nageur doit se repousser du mur et nager sur le dos pendant toute  
193 la course.

194 La position normale sur le dos peut inclure un mouvement de roulis du corps inférieur à 90 degrés par  
195 rapport à l'horizontale. La position de la tête est indifférente.

196 Une partie quelconque du corps du nageur doit couper la surface de l'eau pendant toute la course. Il est  
197 permis que le nageur soit complètement immergé pendant le virage, à l'arrivée et sur une distance de 15  
198 mètres au plus (à la tête) après le départ et chaque virage.

199 Lors du virage, il faut qu'une partie quelconque du corps du nageur touche le mur. Pendant le virage, les  
200 épaules peuvent être tournées au-delà de la verticale de la poitrine, après quoi une seule traction continue  
201 du bras ou une traction simultanée des deux bras peut être faite pour amorcer le virage. Le nageur doit  
202 être retourné à une position sur le dos lorsqu'il quitte le mur.

203 A l'arrivée de la course, le nageur doit toucher le mur en étant sur le dos dans son couloir.

## 204 **LE «STYLE-LIBRE».**

205 En «Style-Libre», le nageur doit nager n'importe quel style de nage, ni similaire\* à la Brasse, ni au Crawl, ni  
206 au Papillon et ni au Dos.

207 Le départ s'effectue comme en Crawl.

208 Lors du virage et à l'arrivée, une partie quelconque du corps du nageur doit toucher le mur.

209 \* Similaire : nage semblable, équivalente ou qui ressemble sur la majorité de la distance parcourue. Cette  
210 notion est du ressort des officiels Juges et Arbitres.

## 211 **LA COURSE ET L'ARRIVEE.**

212 Toutes les courses individuelles doivent être organisées en séparant d'au moins une ligne d'eau, les filles  
213 et les garçons.

214 Un nageur nageant seul toute l'épreuve doit couvrir la distance complète pour être classé.

215 Le nageur doit rester durant toute la course dans le même couloir, celui où il a commencé.

216 Il n'est pas permis de se pousser ou de faire un pas au fond de la piscine.

217 Il n'est pas permis de se propulser à l'aide de la ligne de couloir.

218 Gêner un autre nageur en nageant à travers un autre couloir ou de toute autre manière disqualifiera le  
219 gêneur.

220 Aucune régulation de l'allure n'est autorisée. Il est strictement interdit de suivre un nageur durant sa  
221 course, ni même de lui donner des indications de temps ou de vitesses.

222 Aucun nageur n'est autorisé à utiliser ou à porter un équipement ou un maillot de bain qui puisse améliorer  
223 sa vitesse, sa flottabilité ou son endurance pendant une compétition (tels que des gants palmés, palmes,  
224 nageoires, etc.).

225 Il est permis de porter des lunettes de natation.

226 Il n'est pas permis de porter un maillot de bain deux pièces.

227 Aucun « strap (ruban) » sur le corps n'est autorisé à moins qu'il ne soit approuvé par le médecin de la  
228 compétition.

229 Un nageur ayant fini sa course doit sortir de l'eau aussitôt que l'officiel « Chronométrateur » lui en donne le  
230 signal.

231 Le nageur est aidé à quitter l'eau, à récupérer ses affaires et est conduit sur la zone « éducateurs » (ou à la  
232 chambre d'appel si la zone « éducateurs » n'existe pas) par l'officiel « Escorte ».

## 233 **REGLEMENTATION DES EPREUVES EN DIVISION 2.**

### 234 **LE DEPART.**

235 Les nageurs sont :

- 236 - pris en charge à la chambre d'appel par un officiel « Escorte » ;
- 237 - accompagnés jusqu'à la plage de départ par un officiel « Escorte » ;
- 238 - conduits jusqu'au plot de départ par un officiel « Escorte ».

239 Le départ peut s'effectuer du plot de départ ou du bord en Nage-Libre et en Crawl/Dos.

240 A la commande « En place » les nageurs sont aidés par un officiel « Chronométrateur » à se mettre en position  
241 de départ, principalement par la vérification de la position des pieds (les deux pieds à l'avant du plot ou du  
242 bord) permettant une entrée dans l'eau en sécurité.

243 Le départ doit s'effectuer dans l'eau en Dos, en contact avec le mur. A la commande « Sautez » les nageurs  
244 doivent se mettre à l'eau et se mettre en position de départ.

245 A la commande « A vos marques » les nageurs doivent se tenir immobile (tolérance de légers mouvements  
246 si le départ n'est pas anticipé ou facilité).

247 L'officiel « Juge – Starter » donne le départ par un coup de sifflet lorsque tous les nageurs sont en place.

248 L'entrée dans l'eau peut s'effectuer par la tête ou par les pieds.

249 Un faux départ est autorisé, et quand il est annoncé par l'officiel « Juge – Starter », en charge du départ, le  
250 nageur reprend la procédure de départ.

### 251 **LE CRAWL.**

252 En Crawl, le nageur doit nager en position ventrale.

253 La position normale sur le ventre peut inclure un mouvement de roulis du corps inférieur à 90 degrés par  
254 rapport à l'horizontale. La position de la tête est indifférente.

255 A chaque cycle, les bras doivent être amenés en avant des épaules, alternativement, au-dessus de la  
256 surface de l'eau et ramenés en arrière des épaules, alternativement, au-dessous de la surface de l'eau.

257 Les pieds ne doivent pas être tournés vers l'extérieur pendant la phase propulsive du mouvement de  
258 jambes.

259 Lors du virage et à l'arrivée, une partie quelconque du corps du nageur doit toucher le mur.

### 260 **LE DOS.**

261 Au signal de départ et après le virage, le nageur doit se repousser du mur et nager sur le dos pendant toute  
262 la course.

263 La position normale sur le dos peut inclure un mouvement de roulis du corps inférieur à 90 degrés par  
264 rapport à l'horizontale. La position de la tête est indifférente.

265 Une partie quelconque du corps du nageur doit couper la surface de l'eau pendant toute la course. Il est  
266 permis que le nageur soit complètement immergé pendant le virage, à l'arrivée et sur une distance de 15  
267 mètres au plus (à la tête) après le départ et chaque virage.

268 Lors du virage, il faut qu'une partie quelconque du corps du nageur touche le mur. Pendant le virage, les  
269 épaules peuvent être tournées au-delà de la verticale de la poitrine, après quoi une seule traction continue

270 du bras ou une traction simultanée des deux bras peut être faite pour amorcer le virage. Le nageur doit  
271 être retourné à une position sur le dos lorsqu'il quitte le mur.

272 A l'arrivée de la course, le nageur doit toucher le mur en étant sur le dos dans son couloir.

## 273 **LE CRAWL/DOS.**

274 En Crawl, le nageur doit nager en position ventrale. La position normale sur le ventre peut inclure un  
275 mouvement de roulis du corps inférieur à 90 degrés par rapport à l'horizontale. La position de la tête est  
276 indifférente. A chaque cycle, les bras doivent être amenés en avant des épaules, alternativement, au-  
277 dessus de la surface de l'eau et ramenés en arrière des épaules, alternativement, au-dessous de la surface  
278 de l'eau. Les pieds ne doivent pas être tournés vers l'extérieur pendant la phase propulsive du mouvement  
279 de jambes.

280 En Dos, le nageur doit nager en position dorsale. La position normale sur le dos peut inclure un mouvement  
281 de roulis du corps inférieur à 90 degrés par rapport à l'horizontale. La position de la tête est indifférente.

282 Lors du virage Crawl-Crawl, une partie quelconque du corps du nageur doit toucher le mur.

283 Lors du virage Dos-Dos, il faut qu'une partie quelconque du corps du nageur touche le mur. Pendant le  
284 virage, les épaules peuvent être tournées au-delà de la verticale de la poitrine, après quoi une seule  
285 traction continue du bras ou une traction simultanée des deux bras peut être faite pour amorcer le virage.  
286 Le nageur doit être retourné à une position sur le dos lorsqu'il quitte le mur.

287 Lors du virage Crawl-Dos, une partie quelconque du corps du nageur doit toucher le mur à la fin de chaque  
288 longueur et à l'arrivée. Le nageur doit être retourné à une position dorsale lorsqu'il quitte le mur.

289 Une partie quelconque du corps du nageur doit couper la surface de l'eau pendant toute la course. Il est  
290 permis que le nageur soit complètement immergé pendant le virage, à l'arrivée et sur une distance de 15  
291 mètres au plus (à la tête) après le départ et chaque virage.

292 A l'arrivée de la course, le nageur doit toucher le mur en étant sur le dos dans son couloir.

## 293 **LE PAPILLON.**

294 A partir du début de la première traction de bras après le départ et après chaque virage, le corps doit rester  
295 en position ventrale.

296 Les deux bras doivent être amenés en avant des épaules, ensemble au-dessus de la surface de l'eau et  
297 ramenés en arrière des épaules en même temps tout au long de la course.

298 Tous les mouvements des pieds doivent être verticaux et simultanés. Les jambes ou les pieds ne doivent  
299 pas être nécessairement au même niveau, ils ne doivent pas être orientés vers l'extérieur.

300 A chaque virage et à l'arrivée de la course, le contact doit se faire avec les deux mains simultanément.

301 Au départ et aux virages, le nageur est autorisé à faire un ou plusieurs mouvements de jambes et une  
302 traction de bras sous l'eau, ce qui doit lui permettre d'atteindre la surface. Il est permis au nageur d'être  
303 complètement immergé sur une distance de 15 mètres au plus (à la tête).

## 304 **LE 3 NAGES.**

305 Dans les épreuves de 3 nages individuelles, le nageur effectue les 3 nages dans l'ordre suivant : papillon,  
306 dos et crawl. Chaque nage doit couvrir un tiers (1/3) de la distance. Chaque partie s'achève conformément  
307 à la règle qui s'applique à la nage concernée.

308 **LA COURSE ET L'ARRIVEE.**

- 309 Toutes les courses individuelles doivent être organisées en séparant d'au moins une ligne d'eau, les filles  
310 et les garçons.
- 311 Un nageur nageant seul toute l'épreuve doit couvrir la distance complète pour être classé.
- 312 Le nageur doit rester durant toute la course dans le même couloir, celui où il a commencé.
- 313 Il n'est pas permis de se pousser ou de faire un pas au fond de la piscine.
- 314 Il n'est pas permis de se propulser à l'aide de la ligne de couloir.
- 315 Gêner un autre nageur en nageant à travers un autre couloir ou de toute autre manière disqualifiera le  
316 gêneur.
- 317 Aucune régulation de l'allure n'est autorisée. Il est strictement interdit de suivre un nageur durant sa  
318 course, ni même de lui donner des indications de temps ou de vitesses.
- 319 Aucun nageur n'est autorisé à utiliser ou à porter un équipement ou un maillot de bain qui puisse améliorer  
320 sa vitesse, sa flottabilité ou son endurance pendant une compétition (tels que des gants palmés, palmes,  
321 nageoires, etc.).
- 322 Il est permis de porter des lunettes de natation.
- 323 Il n'est pas permis de porter un maillot de bain deux pièces.
- 324 Aucun « strap (ruban) » sur le corps n'est autorisé à moins qu'il ne soit approuvé par le médecin de la  
325 compétition.
- 326 Un nageur ayant fini sa course doit sortir de l'eau aussitôt que l'officiel « Chronométrateur » lui en donne le  
327 signal.

## 328 **REGLEMENTATION DES EPREUVES EN DIVISION 1.**

### 329 **LE DEPART.**

330 Les nageurs sont :

- 331 - pris en charge à la chambre d'appel par un officiel « Escorte » ;
- 332 - accompagnés jusqu'à la plage de départ par un officiel « Escorte ».

333 Le départ doit s'effectuer du plot de départ en Nage-Libre, en Crawl-Dos, en Papillon, en Brasse, en Nages-  
334 Hybrides et en Quatre-Nages individuel. L'entrée dans l'eau s'effectue par la tête (plongeon). Au long coup  
335 de sifflet de l'officiel « Juge – Starter », le nageur doit monter sur le plot de départ et y rester. A la  
336 commande “A vos marques”, il doit immédiatement prendre une position de départ avec au moins un pied  
337 à l'avant du plot de départ. La position des mains est indifférente. Lorsque tous les nageurs sont  
338 immobiles, le départ est donné par le signal de 'officiel « Juge – Starter».

339 Le départ en Dos et dans les courses de Relais Quatre-Nages se fait dans l'eau. Au premier long coup de  
340 sifflet de l'officiel « Juge – Starter », le nageur doit immédiatement entrer dans l'eau. Au deuxième long  
341 coup de sifflet, le nageur doit prendre place, face au mur, mains sur l'étrier. Il est interdit de se tenir dans  
342 ou sur les trop-pleins ou d'accrocher les orteils au bord du trop-plein. Lorsque tous les nageurs ont pris leur  
343 position de départ, l'officiel « Juge – Starter » donne la commande “ A vos marques ”. Lorsque tous les  
344 nageurs sont immobiles, le départ est donné par le signal de 'officiel « Juge – Starter».

345 Aucun faux départ n'est autorisé.

### 346 **LA NAGE-LIBRE.**

347 Le nageur peut nager n'importe quel style de nage.

348 Une partie quelconque du corps du nageur doit toucher le mur à la fin de chaque longueur et à l'arrivée.

349 Une partie quelconque du corps du nageur doit couper la surface de l'eau pendant toute la course à  
350 l'exception des virages et sur une distance de 15 mètres au plus (à la tête) après le départ et chaque  
351 virage.

### 352 **LE DOS.**

353 Au signal de départ et après le virage, le nageur doit se repousser du mur et nager sur le dos pendant toute  
354 la course.

355 La position normale sur le dos peut inclure un mouvement de roulis du corps inférieur à 90 degrés par  
356 rapport à l'horizontale. La position de la tête est indifférente.

357 Une partie quelconque du corps du nageur doit couper la surface de l'eau pendant toute la course. Il est  
358 permis que le nageur soit complètement immergé pendant le virage, à l'arrivée et sur une distance de 15  
359 mètres au plus (à la tête) après le départ et chaque virage.

360 Lors du virage, il faut qu'une partie quelconque du corps du nageur touche le mur. Pendant le virage, les  
361 épaules peuvent être tournées au-delà de la verticale de la poitrine, après quoi une seule traction continue  
362 du bras ou une traction simultanée des deux bras peut être faite pour amorcer le virage. Le nageur doit  
363 être retourné à une position sur le dos lorsqu'il quitte le mur.

364 A l'arrivée de la course, le nageur doit toucher le mur en étant sur le dos dans son couloir.



## 365 **LE CRAWL/DOS.**

366 En Crawl, le nageur doit nager en position ventrale. La position normale sur le ventre peut inclure un  
367 mouvement de roulis du corps inférieur à 90 degrés par rapport à l'horizontale. La position de la tête est  
368 indifférente. A chaque cycle, les bras doivent être amenés en avant des épaules, alternativement, au-  
369 dessus de la surface de l'eau et ramenés en arrière des épaules, alternativement, au-dessous de la surface  
370 de l'eau. Les pieds ne doivent pas être tournés vers l'extérieur pendant la phase propulsive du mouvement  
371 de jambes.

372 En Dos, le nageur doit nager en position dorsale. La position normale sur le dos peut inclure un mouvement  
373 de roulis du corps inférieur à 90 degrés par rapport à l'horizontale. La position de la tête est indifférente.

374 Lors du virage Crawl-Crawl, une partie quelconque du corps du nageur doit toucher le mur.

375 Lors du virage Dos-Dos, il faut qu'une partie quelconque du corps du nageur touche le mur. Pendant le  
376 virage, les épaules peuvent être tournées au-delà de la verticale de la poitrine, après quoi une seule  
377 traction continue du bras ou une traction simultanée des deux bras peut être faite pour amorcer le virage.  
378 Le nageur doit être retourné à une position sur le dos lorsqu'il quitte le mur.

379 Lors du virage Crawl-Dos, une partie quelconque du corps du nageur doit toucher le mur à la fin de chaque  
380 longueur et à l'arrivée. Le nageur doit être retourné à une position dorsale lorsqu'il quitte le mur.

381 Une partie quelconque du corps du nageur doit couper la surface de l'eau pendant toute la course. Il est  
382 permis que le nageur soit complètement immergé pendant le virage, à l'arrivée et sur une distance de 15  
383 mètres au plus (à la tête) après le départ et chaque virage.

384 A l'arrivée de la course, le nageur doit toucher le mur en étant sur le dos dans son couloir.

## 385 **LE PAPILLON.**

386 A partir du début de la première traction de bras après le départ et après chaque virage, le corps doit rester  
387 en position ventrale.

388 Les deux bras doivent être amenés en avant des épaules, ensemble au-dessus de la surface de l'eau et  
389 ramenés en arrière des épaules en même temps tout au long de la course.

390 Tous les mouvements des pieds doivent être verticaux et simultanés. Les jambes ou les pieds ne doivent  
391 pas être nécessairement au même niveau, ils ne doivent pas être orientés vers l'extérieur.

392 A chaque virage et à l'arrivée de la course, le contact doit se faire avec les deux mains simultanément.

393 Au départ et aux virages, le nageur est autorisé à faire un ou plusieurs mouvements de jambes et une  
394 traction de bras sous l'eau, ce qui doit lui permettre d'atteindre la surface. Il est permis au nageur d'être  
395 complètement immergé sur une distance de 15 mètres au plus (à la tête).

## 396 **LA BRASSE.**

397 Après le départ et après chaque virage, le nageur peut faire un mouvement de bras se prolongeant  
398 jusqu'aux jambes pendant lequel le nageur peut être submergé. Un seul mouvement vertical simultané des  
399 jambes est autorisé pendant la première traction de bras, suivi par le mouvement de jambes de brasse.

400 A partir du début de la première traction de bras après le départ et après chaque virage, le corps doit rester  
401 en position ventrale. Dès le départ et tout au long de la course, le cycle des mouvements doit comporter un  
402 mouvement de bras et un mouvement de jambes dans cet ordre. Tous les mouvements des bras doivent  
403 être simultanés et dans le même plan horizontal sans mouvement alterné.

404 Les mains doivent être poussées ensemble en avant à partir de la poitrine, au-dessous, au niveau ou au-  
405 dessus de l'eau. Les coudes doivent être sous la surface de l'eau, sauf avant le virage, pendant le virage, et  
406 pour la traction finale à l'arrivée. Les mains doivent être ramenées en arrière sur ou sous la surface de  
407 l'eau. Les mains ne doivent pas être ramenées au-delà de la ligne des hanches, sauf pendant la première  
408 traction après le départ et chaque virage.

409 Pendant chaque cycle complet, une partie quelconque de la tête du nageur doit couper la surface de l'eau.  
410 La tête doit couper la surface de l'eau avant que les mains ne se tournent vers l'intérieur au moment de la  
411 phase la plus large de la seconde traction. Tous les mouvements des jambes doivent être simultanés et  
412 dans le même plan horizontal sans mouvement alterné.

413 Les pieds doivent être tournés vers l'extérieur pendant la phase propulsive du mouvement de jambes.  
414 Couper la surface de l'eau avec ses pieds est autorisé si cela n'est pas suivi d'un mouvement vertical  
415 simultané vers le bas.

416 A chaque virage et à l'arrivée de la course, le contact doit se faire avec les deux mains simultanément.

### 417 **LE 6 MINUTES NAGES-HYBRIDES.**

418 Le parcours doit être nagé en utilisant trois nages différentes parmi :

- 419 - nage ventrale bras alternés,
- 420 - nage ventrale bras simultanés,
- 421 - nage dorsale bras alternés,
- 422 - nage dorsale bras simultanés.

423 Les deux premières nages sont parcourues sur une distance de 50 mètres chacune. La troisième nage est  
424 parcourue sur une distance minimum de 100 mètres et au-delà jusqu'à 6 minutes.

425 Une partie quelconque du corps du nageur doit toucher le mur à la fin de chaque longueur et à l'arrivée.

### 426 **LE QUATRE NAGES.**

427 Dans les épreuves de Quatre-Nages individuelles, le nageur effectue les quatre nages dans l'ordre suivant :  
428 Papillon, Dos, Brasse et Nage Libre (nage différente des trois premières). Chaque nage doit couvrir un quart  
429 (1/4) de la distance.

430 Dans les épreuves de Relais Quatre-Nages, les nageurs effectueront les quatre nages dans l'ordre suivant :  
431 Dos, Brasse, Papillon et Nage Libre (nage différente des trois premières). Il y a quatre nageurs dans chaque  
432 équipe de relais.

433 Chaque partie s'achève conformément à la règle qui s'applique à la nage concernée.

### 434 **LA COURSE ET L'ARRIVÉE.**

435 Toutes les courses individuelles doivent être organisées en séparant d'au moins une ligne d'eau, les filles  
436 et les garçons.

437 Un nageur nageant seul toute l'épreuve doit couvrir la distance complète pour être classé.

438 Le nageur doit rester durant toute la course dans le même couloir, celui où il a commencé.

439 Il n'est pas permis de se pousser ou de faire un pas au fond de la piscine.

440 Il n'est pas permis de se propulser à l'aide de la ligne de couloir.

- 441 Gêner un autre nageur en nageant à travers un autre couloir ou de toute autre manière disqualifiera le  
442 gêneur.
- 443 Aucune régulation de l'allure n'est autorisée. Il est strictement interdit de suivre un nageur durant sa  
444 course, ni même de lui donner des indications de temps ou de vitesses.
- 445 Aucun nageur n'est autorisé à utiliser ou à porter un équipement ou un maillot de bain qui puisse améliorer  
446 sa vitesse, sa flottabilité ou son endurance pendant une compétition (tels que des gants palmés, palmes,  
447 nageoires, etc.).
- 448 Il est permis de porter des lunettes de natation.
- 449 Il n'est pas permis de porter un maillot de bain deux pièces.
- 450 Aucun « strap (ruban) » sur le corps n'est autorisé à moins qu'il ne soit approuvé par le médecin de la  
451 compétition.
- 452 Dans les épreuves de relais, l'équipe sera disqualifiée si :
- 453 - lors de la prise de relais, les pieds du nageur entrant dans l'eau ont perdu le contact avec le  
454 plot de départ avant que le coéquipier précédant ne touche le mur.
- 455 - un ou plusieurs membres de l'équipe sautent dans l'eau lorsque la course est en cours, avant  
456 que tous les nageurs de toutes les équipes n'aient fini la course.
- 457 Les membres d'une équipe de relais et leur ordre de départ doivent être précisés avant la course. Des  
458 remplacements ne peuvent avoir lieu que par suite d'une urgence médicale attestée.
- 459 Un nageur ayant fini sa course doit sortir de l'eau aussitôt que l'officiel « Chronométrateur » lui en donne le  
460 signal.

461 **REGLEMENTATION DES COMPETITIONS OFFICIELLES.**

462 Les nageurs sont classés par catégorie d'âges, par sexe et par division et doivent être préparés aux  
463 compétitions dans une logique de réussite et de performance.

464 **A. LES CATEGORIES D'AGES.**

465 Les catégories d'âges sont définies de la façon suivante :

	<b>Jeune</b>	<b>Sénior</b>	<b>Vétéran</b>
2013-2014	Né(e)s après le 31 décembre 1993.	Né(e)s entre le 1 janvier 1974 et le 31 décembre 1993.	Né(e)s le 1 janvier 1974 et avant.
2014-2015	Né(e)s après le 31 décembre 1994.	Né(e)s entre le 1 janvier 1975 et le 31 décembre 1994.	Né(e)s le 1 janvier 1975 et avant.
2015-2016	Né(e)s après le 31 décembre 1995.	Né(e)s entre le 1 janvier 1976 et le 31 décembre 1995.	Né(e)s le 1 janvier 1976 et avant.
2016-2017	Né(e)s après le 31 décembre 1996.	Né(e)s entre le 1 janvier 1977 et le 31 décembre 1996.	Né(e)s le 1 janvier 1977 et avant.

466

467 **COMPÉTITIONS OFFICIELLES.**

468 L'organisation d'une compétition officielle doit répondre à un cahier des charges annexé.

469 Une compétition officielle est un championnat inscrit au calendrier de la Fédération Française du Sport  
470 Adapté.

471 Les épreuves ouvertes peuvent être les suivantes :

DIVISION 3	DIVISION 2	DIVISION 1
25 mètres Crawl 50 mètres Crawl <b>100 mètres Crawl</b> 25 mètres Dos 50 mètres Dos <b>100 mètres Dos</b>  <u>Epreuves non ouvertes et non qualificatives aux championnats nationaux :</u> 25 mètres «Style-Libre» 50 mètres «Style-Libre» 100 mètres «Style-Libre»	25 mètres Crawl 50 mètres Crawl 100 mètres Crawl <b>200 mètres Crawl</b> 25 mètres Dos 50 mètres Dos 100 mètres Dos 200 mètres Dos 50 mètres Crawl/Dos <b>100 mètres Crawl/Dos</b> 200 mètres Crawl/Dos 25 mètres Papillon 50 mètres Papillon 75 mètres 3 Nages* 150 mètres 3 nages*  * Papillon, Dos, Crawl (voir page 14)	25 mètres Nage-Libre <b>50 mètres Nage-Libre</b> <b>100 mètres Nage-Libre</b> <b>200 mètres Nage-Libre</b> <b>400 mètres Nage-Libre</b> <b>800 mètres Nage-Libre</b> <b>1500 mètres Nage-Libre</b> 25 mètres Dos <b>50 mètres Dos</b> <b>100 mètres Dos</b> <b>200 mètres Dos</b> 25 mètres Brasse <b>50 mètres Brasse</b> <b>100 mètres Brasse</b> <b>200 mètres Brasse</b> 25 mètres Papillon <b>50 mètres Papillon</b> <b>100 mètres Papillon</b> <b>200 mètres Papillon</b> 100 mètres Crawl/Dos <b>100 mètres Quatre-Nages</b> <b>200 mètres Quatre-Nages</b> <b>400 mètres Quatre-Nages</b> 6 minutes Nages-Hybrides  4x25 mètres Nage-Libre 4x50 mètres Nage-Libre 6x50 mètres Nage-Libre 4x100 mètres Nage-Libre 4x50 mètres Quatre-Nage 4x100 mètres Quatre-Nage 4x50 mètres Crawl/Dos 4x100 mètres Crawl/Dos <i>Les nageurs D2 et D3 peuvent participer au relais : en Nage-Libre, en Crawl et en Dos.</i>

- 472
- 473 Pour être qualificative aux championnats de France, une compétition officielle doit ouvrir les épreuves
- 474 qualificatives aux différents championnats (ci-dessus en **gras**) selon les règles d'engagements fixées au
- 475 paragraphe suivant (Compétitions Nationales. Page 22).
- 476 Tous les inscrits doivent être titulaires d'une licence compétitive à l'année.
- 477 Lors des compétitions de niveau régional, les temps intermédiaires peuvent permettre une qualification si
- 478 le nageur termine la course sans disqualification et si tous les nageurs de la même course sont prévenus
- 479 en chambre d'appel.

480 **B. COMPETITIONS NATIONALES.**

481 L'organisation d'une compétition Nationale doit répondre à un cahier des charges annexé.

482 Une compétition Nationale est inscrite au calendrier national fédéral.

483 Tous les inscrits doivent être titulaires de la licence compétitive de la saison en cours, doivent avoir  
484 participé à une compétition officielle dans les épreuves qualificatives et avoir réalisé les minimas.

485 Les ligues attestent de la validation des tests et de la réalisation des minimas de qualification de tous les  
486 inscrits dans les épreuves et les divisions où ils s'engagent, en visant les fiches d'engagement.

487 *N.B. Valable pour toutes les compétitions nationales : une épreuve peut-être fermée dans une catégorie*  
488 *d'âges, de sexe et/ou de division, si le nombre d'engagés est inférieur à trois.*

489 **1. CHAMPIONNATS DE FRANCE JEUNE BASSIN 25 METRES ET LA COUPE DE FRANCE**  
 490 **JEUNE.**

491 Les championnats de France Jeune se déroulent avant les championnats de France Eté 50 mètres et sont  
 492 ouverts à toutes les divisions des catégories Jeune.

493 Les nageurs seront classés en deux sous-catégories d'âge :

	Jeune 1	Jeune 2
2013-2014	Né(e)s le 1 <sup>er</sup> janvier 1999 et après.	Né(s) entre le 1 <sup>er</sup> janvier 1994 et le 31 décembre 1998.
2014-2015	Né(e)s le 1 <sup>er</sup> janvier 2000 et après.	Né(s) entre le 1 <sup>er</sup> janvier 1995 et le 31 décembre 1999.
2015-2016	Né(e)s le 1 <sup>er</sup> janvier 2001 et après.	Né(s) entre le 1 <sup>er</sup> janvier 1996 et le 31 décembre 2000.
2016-2017	Né(e)s le 1 <sup>er</sup> janvier 2002 et après.	Né(s) entre le 1 <sup>er</sup> janvier 1997 et le 31 décembre 2001.

494 **1.1 CHAMPIONNATS DE FRANCE JEUNE :**

495 **COURSES INDIVIDUELLES, MODALITES DE QUALIFICATION ET D'ENGAGEMENT :**

<b>DIVISION 3</b>	
Epreuves ouvertes	50 mètres Dos 100 mètres Crawl
Modalités d'engagement	Les nageurs doivent effectuer la totalité des épreuves.
Modalités de qualification	Pour se qualifier, les nageurs doivent avoir participé à une compétition officielle qualificative.
<b>DIVISION 2</b>	
Epreuves ouvertes	100 mètres Crawl/Dos 200 mètres Crawl
Modalités d'engagement	Les nageurs doivent effectuer la totalité des épreuves.
Modalités de qualification	Pour se qualifier, les nageurs doivent avoir participé à une compétition officielle qualificative.
<b>DIVISION 1 - Jeune 1</b>	
Epreuves ouvertes	50 mètres Nage-Libre 100 mètres Quatre-Nages 6 minutes Nages-Hybrides
Modalités d'engagement	Les nageurs doivent effectuer un 50 mètres Nage-Libre et doivent effectuer une autre épreuve.
Modalités de qualification	Pour se qualifier, les nageurs doivent avoir participé à une compétition officielle qualificative.
<b>DIVISION 1 - Jeune 2</b>	
Epreuves ouvertes	100 mètres Brasse 100 mètres Dos 200 mètres Quatre-Nages 200 mètres Nage-Libre
Modalités d'engagement	Les nageurs doivent effectuer deux épreuves.
Modalités de qualification	Pour se qualifier, les nageurs doivent avoir participé à une compétition officielle qualificative.

496

497 **1.2 COUPE DE FRANCE JEUNE :**

498 **COURSES PAR EQUIPES EN RELAIS :**

499 Les équipes sont composées de 3 à 6 nageurs de différents clubs d'un même département.

<b>L'épreuve</b>
8 minutes Nage-Libre Les nageurs se passent le relais tous les 50 mètres. Le classement pour l'épreuve de 8 minutes Nage-Libre, le classement ne se fait pas au temps mais à la distance, au mètre réalisé dans les mêmes conditions. L'équipe qui gagne est celle qui a parcouru la distance la plus importante.

500

501 **2. CHAMPIONNATS DE FRANCE BASSIN 50METRES ET LA COUPE DE FRANCE DES REGIONS**

502 Les championnats de France Bassin 50 mètres et la Coupe de France des Régions se déroulent durant le  
 503 dernier trimestre de la saison sportive, après les championnats de France Jeune et sont ouverts à toutes  
 504 les divisions et aux Catégories Sénior et Vétéran.

505 Les finales et le classement se feront par catégorie (Sénior et Vétéran)

506 Les Jeune 2, ayant terminé dans les trois premiers lors des courses des championnats de France Jeune  
 507 peuvent s'inscrire et seront surclassés en catégorie Sénior.

508 **2.1 LES CHAMPIONNATS DE FRANCE BASSIN 50 METRES:**

509 **COURSES INDIVIDUELLES, MODALITES DE QUALIFICATION ET D'ENGAGEMENT :**

<b>DIVISION 3</b>																			
Epreuves ouvertes	50 mètres Crawl 100 mètres Crawl 50 mètres Dos 100 mètres Dos																		
Modalités d'engagement	Les nageurs doivent effectuer au minimum un 100 mètres et peuvent effectuer deux autres épreuves maximum.																		
Modalités de qualification	Pour se qualifier, les nageurs doivent avoir réalisé un 100 mètres lors d'une compétition officielle qualificative.																		
<b>DIVISION 2</b>																			
Epreuves ouvertes	50 mètres Crawl 100 mètres Crawl 200 mètres Crawl 50 mètres Dos 100 mètres Dos 200 mètres Dos 100 mètres Crawl/Dos 50 mètres Papillon 150 mètres 3 Nages																		
Modalités d'engagement	Les nageurs doivent effectuer l'épreuve dans laquelle ils se sont qualifiés (100 mètres Crawl/Dos ou 200 mètres Crawl). Les nageurs peuvent effectuer trois autres épreuves maximum.																		
Modalités de qualification	Pour se qualifier, les nageurs doivent avoir réalisé, lors d'une compétition officielle qualificative : <ul style="list-style-type: none"> <li>- un 100 mètres Crawl/Dos dans un temps minimum fixé en annexe (page 26).</li> <li style="padding-left: 40px;">Ou</li> <li>- un 200 mètres Crawl dans un temps minimum fixé en annexe (page 26).</li> </ul>																		
<b>DIVISION 1</b>																			
Epreuves ouvertes	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%;">50 mètres Nage-Libre</td> <td style="width: 50%;">50 mètres Brasse</td> </tr> <tr> <td>100 mètres Nage-Libre</td> <td>100 mètres Brasse</td> </tr> <tr> <td>200 mètres Nage-Libre</td> <td>200 mètres Brasse</td> </tr> <tr> <td>400 mètres Nage-Libre</td> <td>50 mètres Papillon</td> </tr> <tr> <td>800 mètres Nage-Libre Dames</td> <td>100 mètres Papillon</td> </tr> <tr> <td>1500 mètres Nage-Libre Messieurs</td> <td>200 mètres Papillon</td> </tr> <tr> <td>50 mètres Dos</td> <td>200 mètres 4 Nages</td> </tr> <tr> <td>100 mètres Dos</td> <td>400 mètres 4 nages</td> </tr> <tr> <td>200 mètres Dos</td> <td></td> </tr> </table>	50 mètres Nage-Libre	50 mètres Brasse	100 mètres Nage-Libre	100 mètres Brasse	200 mètres Nage-Libre	200 mètres Brasse	400 mètres Nage-Libre	50 mètres Papillon	800 mètres Nage-Libre Dames	100 mètres Papillon	1500 mètres Nage-Libre Messieurs	200 mètres Papillon	50 mètres Dos	200 mètres 4 Nages	100 mètres Dos	400 mètres 4 nages	200 mètres Dos	
50 mètres Nage-Libre	50 mètres Brasse																		
100 mètres Nage-Libre	100 mètres Brasse																		
200 mètres Nage-Libre	200 mètres Brasse																		
400 mètres Nage-Libre	50 mètres Papillon																		
800 mètres Nage-Libre Dames	100 mètres Papillon																		
1500 mètres Nage-Libre Messieurs	200 mètres Papillon																		
50 mètres Dos	200 mètres 4 Nages																		
100 mètres Dos	400 mètres 4 nages																		
200 mètres Dos																			
Modalités d'engagement	Les nageurs doivent effectuer au maximum cinq épreuves pour lesquelles ils ont réalisé les minimas.																		
Modalités de qualification	Pour se qualifier, les nageurs doivent avoir réalisé les temps minimum fixés en annexe (page 26), lors d'une compétition officielle qualificative.																		

510



511 2.2 COUPE DE FRANCE DES REGIONS :

512 **COURSES PAR EQUIPES EN RELAIS :**

513 Les régions engagées doivent présenter une seule équipe de 8 à 10 nageurs maximum participant à deux  
514 relais. Les relais peuvent être composés de nageurs de différents clubs d'une même région.

515 Seuls deux nageurs sont autorisés à participer aux deux relais.

<b>Les épreuves</b>
6x50 mètres Nage-Libre La composition du relais doit comprendre au minimum : deux féminines et présenter des nageurs de deux divisions différentes.
4x100 mètres Crawl/Dos La composition du relais doit comprendre au minimum une féminine.

516

517 **ANNEXE : TEMPS DE QUALIFICATION POUR ACCEDER AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE 50 METRES.**

518 N.B. : Les nageurs de la catégorie Jeune engagés (trois premiers du championnat de France Jeune) doivent

519 réaliser les temps de qualification de la catégorie Sénior de leur division.

## Division 1

<b>Division 1</b>				
<b>Dames</b>		<b>Epreuves</b>	<b>Messieurs</b>	
<b>Vétéran</b>	<b>Sénior</b>		<b>Sénior</b>	<b>Vétéran</b>
1'15"00	1'00"00	50 mètres Nage-Libre	53"00	1'00"00
2'30"00	2'00"00	100 mètres Nage-Libre	1'46"00	2'00"00
5'00"00	4'00"00	200 mètres Nage-Libre	3'32"00	4'48"00
12'00"00	11'39"00	400 mètres Nage-Libre	8'53"00	9'28"00
17'00"00	16'00"00	800 mètres Nage-Libre		
		1500 mètres Nage-Libre	24'50"00	25'30"00
1'15"00	1'00"00	50 mètres Dos	48"00	1'00"00
2'40"00	2'00"00	100 mètres Dos	1'55"00	2'25"00
5'56"00	5'28"00	200 mètres Dos	4'25"00	4'51"00
1'17"00	1'08"00	50 mètres Brasse	51"00	1'08"00
2'23"00	2'16"00	100 mètres Brasse	1'47"00	2'20"00
5'24"00	4'50"00	200 mètres Brasse	4'40"00	5'03"00
1'15"00	1'01"00	50 mètres Papillon	50"00	1'09"00
2'48"00	2'30"30	100 mètres Papillon	2'18"00	2'30"00
5'36"00	5'00"00	200 mètres Papillon	4'36"00	5'00"00
5'08"00	5'00"00	200 mètres Quatre-Nages	3'47"00	4'49"00
10'16"00	10'00"00	400 mètres Quatre-Nages	7'34"00	9'38"00
<b>Division 2</b>				
<b>Dames</b>		<b>Epreuves</b>	<b>Messieurs</b>	
<b>Vétéran</b>	<b>Sénior</b>		<b>Sénior</b>	<b>Vétéran</b>
4'00"00	3'30"00	100 mètres Crawl-Dos	3'00"00	3'30"00
6'35"00	6'00"00	200 mètres Crawl	5'30"00	6'00"00
<b>Division 3</b>				
<b>Dames</b>		<b>Epreuve</b>	<b>Messieurs</b>	
Pour se qualifier, les nageurs doivent avoir réalisé un 100 mètres lors d'une compétition officielle qualificative*.		50 mètres Crawl	Pour se qualifier, les nageurs doivent avoir réalisé un 100 mètres lors d'une compétition officielle qualificative*.	
		100 mètres Crawl		
		50 mètres Dos		
		100 mètres Dos		

520 \* 100 mètres autorisés : 100 mètres Crawl – 100 mètres Dos.

521 **REGLEMENTATION DES OFFICIELS D'UNE COMPETITION.**

522 Les officiels doivent prendre leur décision de manière autonome et indépendamment les uns des  
523 autres sauf indication contraire figurant dans le Règlement de la Natation.

524 **L'OFFICIEL « ESCORTE ».**

525 **L'officiel Escorte, peut assurer les fonctions suivantes :**

- 526 - Contrôleur de la Chambre d'Appel ;
- 527 - Accompagnateur ;
- 528 - Commis de course.

529 **CONTROLEUR DE LA CHAMBRE D'APPEL**

530 Le contrôleur de chambre d'appel est responsable de la chambre d'appel. Il doit veiller à son bon  
531 fonctionnement. Seuls les nageurs ayant été appelés sont autorisés à entrer dans la zone de chambre  
532 d'appel.

533 Le contrôleur de la chambre d'appel doit rassembler les nageurs avant chaque épreuve en fonction du  
534 programme officiel des courses certifiés par les officiels « Arbitres ».

535 Le contrôleur de la chambre d'appel fait l'appel des nageurs série par série puis couloir par couloir. Au  
536 moins 3 séries de nageurs doivent être présentes à la chambre d'appel.

537 Après leur appel les nageurs sont confiés aux officiels « Escortes – Accompagnateurs » avec leurs fiches de  
538 courses.

539 Le contrôleur de la chambre d'appel informe les commis de course de l'absence d'un nageur qui a été  
540 appelé.

541 **ACCOMPAGNATEUR**

542 Après son appel à la chambre d'appel, le nageur est confié à l'accompagnateur.

543 Au signal du contrôleur de la chambre d'appel, l'accompagnateur emmène ses nageurs sur la plage de  
544 départ.

545 Au signal de l'officiel « Juge - Starter », l'accompagnateur conduit les nageurs des divisions 2 et 3 jusqu'au  
546 plot de départ. L'accompagnateur aide les nageurs de division 3 à se préparer avant le départ.

547 L'accompagnateur aide les nageurs de division 3 à quitter l'eau, à récupérer leurs affaires et les conduit  
548 sur la zone « éducateur » (ou à la chambre d'appel si la zone éducateur n'existe pas).

549 **COMMIS DE COURSE**

550 Le commis de course récupère les fiches de courses à la chambre d'appel auprès du contrôleur et les  
551 distribue aux officiels « Chronométrateurs » concernés. Le commis de course informe l'officiel  
552 « Chronométrateur » des nageurs absents.

553 A l'issue de chaque course, le commis de course récupère et trie les fiches de courses. Il les dépose au  
554 secrétariat de la compétition.

555 Le commis de course peut être un officiel « Escorte – Accompagnateur ».

## 556 L'OFFICIEL « CHRONOMETREUR ».

557 L'officiel Chronométrateur, assure les fonctions suivantes :

- 558 - Chronométrateur ;
- 559 - Compteur de distance (6 minutes Nages-Hybrides) ;
- 560 - Contrôleur de distance (800 – 1500 mètres) ;
- 561 - Aide à la mise en position de départ (D2-D3).

### 562 CHRONOMETREUR

563 Le chronométrateur doit participer à l'essai des chronomètres sous la responsabilité des officiels « Arbitres »  
564 pour les approuver et les certifier exacts.

565 A la commande « A vos marques », le chronométrateur aide les nageurs des divisions 2 et 3 à se mettre en  
566 position de départ, principalement par la vérification de la position des pieds permettant une entrée dans  
567 l'eau en sécurité.

568 Chaque chronométrateur doit prendre le temps des nageurs dans le couloir qui lui est assigné lors du briefing  
569 de chaque réunion.

570 Tous les chronométrateurs doivent répondre par un signe, au starter, que les conditions de sécurité sont  
571 remplies pour donner le départ. En cas de forfait, le chronométrateur doit également répondre que le départ  
572 peut être donné.

573 Le chronométrateur doit démarrer son chronomètre au signal de départ, et doit l'arrêter lorsque le nageur de  
574 son couloir a achevé la course.

575 Dans des courses d'une distance de plus de 100 mètres, le chronométrateur doit prendre tous les temps des  
576 distances intermédiaires de son côté.

577 Lors des épreuves de Crawl-Dos et 3-Nages (Division 2) et des épreuves de Division 3, le chronométrateur  
578 doit rappeler, au nageur, avant la montée sur le plot, le nombre de longueur à réaliser dans chaque nage.  
579 De plus, le chronométrateur doit donner un signal visuel et sonore pour prévenir le nageur si sa course est  
580 terminée (ou non) :

- 581 - Le signal visuel pour informer le nageur qu'il doit continuer est : geste avec l'avant-bras en  
582 direction du mur opposé. La commande vocale est : « Continue ! ».
- 583 - Le signal visuel pour informer le nageur qu'il doit s'arrêter est : geste avec les deux bras  
584 croisés. La commande vocale est : « Stop ! ».

585 Lors des épreuves individuelles de 400, 800, 1500 mètres Nage-Libre (Division 1) et 200 mètres Crawl  
586 (Division 2), le chronométrateur doit donner un signal d'avertissement visuel immergé pour prévenir le  
587 nageur de son couloir qu'il lui reste deux longueurs à parcourir. Le signal doit-être donné par un avertisseur  
588 identifiable par le nageur.

589 Immédiatement après la course, les chronométrateurs de chaque couloir doivent enregistrer les temps  
590 indiqués par leurs chronomètres ou les forfaits sur la fiche de course, la donner à l'officiel « Escorte –  
591 Commis de course ».

592 Le chronométrateur doit donner le signal au nageur de quitter l'eau.

593 Le chronométrateur, sur demande d'un officiel « Arbitre », doit présenter son chronomètre pour contrôle. Son  
594 chronomètre doit être mis à zéro dès les coups successifs de sifflet de l'officiel « Juge – Starter » signifiant  
595 l'épreuve suivante.

596 Lors de l'épreuve « 6 minutes Nages-Hybrides », le chronométrateur, après avoir vérifié l'identité du nageur,  
597 doit comptabiliser la distance réalisée par son nageur avec une précision au mètre près effectué. Il suit le

598 nageur durant toute sa course sans être dans son champ de vision. Au signal de l'officiel « Arbitre »  
599 informant des 5 dernières secondes de l'épreuve, le chronométrateur se mettra au niveau de la tête du  
600 nageur et s'immobilisera à la fin de l'épreuve comme repère de distance parcourue par son nageur. Le  
601 chronométrateur relève la distance à l'aide des indications au sol. La distance parcourue sera notée sur la  
602 fiche de course.

### 603 **CONTROLEUR DE DISTANCE**

604 Lors des épreuves individuelles de 800 et de 1500 mètres, le juge doit enregistrer le nombre de longueurs  
605 effectuées par le nageur dans son couloir. Le chronométrateur doit donner un signal d'avertissement visuel  
606 immergé pour prévenir le nageur de son couloir qu'il lui reste deux longueurs à parcourir. Le signal doit-être  
607 donné par un avertisseur identifiable par le nageur.

## 608 L'OFFICIEL « JUGE »

609 L'officiel juge, peut assurer les fonctions suivantes :

- 610 - Starter ;
- 611 - Juge de nages ;
- 612 - Juge aux virages et à l'arrivée ;

### 613 STARTER

614 Vérifie que les nageurs sont dans les bonnes conditions pour prendre le départ, que les chronométrateurs  
615 sont prêts, donne les départs et annonce le faux départ.

616 Pour les nageurs de division 3, le départ doit être donné de la façon suivante :

- 617 - La commande « A vos marques » suivi d'un coup de sifflet sans attendre la position immobile  
618 parfaite de tous les nageurs.

619 Un faux départ est autorisé, et quand il est annoncé par l'officiel « Juge – Starter », en charge du départ, le  
620 nageur reprend la procédure de départ.

621 Pour les nageurs de division 2, le départ doit être donné de la façon suivante :

- 622 - La commande « En place » ou « Sautez » ;
- 623 - La commande « A vos marques » ;
- 624 - Un coup de sifflet dès la position immobile de tous les nageurs.

625 Un faux départ est autorisé, et quand il est annoncé par l'officiel « Juge – Starter », en charge du départ, le  
626 nageur reprend la procédure de départ.

627 Pour les nageurs de division 1, le départ doit être donné de la façon suivante :

- 628 - une série de coups de sifflets brefs pour retirer tout vêtement sauf le maillot de bain ;
- 629 - un long coup de sifflet pour prendre position sur le plot de départ (ou pour le Dos et les relais  
630 Quatre-Nages, d'entrer immédiatement dans l'eau) ;
- 631 - un second long coup de sifflet doit signaler aux nageurs de dos et du relais quatre nages de  
632 rejoindre immédiatement la position de départ ;
- 633 - La commande « A vos marques » ;
- 634 - Un coup de sifflet dès la position immobile parfaite de tous les nageurs.

635  
636 Le starter doit signaler à l'officiel « Arbitre » tout nageur qui retarde le départ, refuse de respecter un ordre,  
637 ou commet tout autre acte qualifié d'inconduite au moment du départ, mais seul l'officiel « Arbitre » pourra  
638 disqualifier ce nageur pour ce retard, cette désobéissance ou cette inconduite.

639 Le starter a le pouvoir de décider si le départ est correct.

640 Lorsqu'il donne le signal de départ d'une épreuve, le starter doit se tenir sur le côté du bassin à environ  
641 cinq mètres de l'extrémité où a lieu le départ, de sorte que les chronométrateurs puissent voir et/ou  
642 entendre le signal de départ et que les nageurs puissent l'entendre.

### 643 JUGE DE NAGES

644 Les juges de nage doivent être situés de chaque côté du bassin.

645 Le juge de nage doit s'assurer que les règles relatives au style de nage de l'épreuve sont respectées et doit  
646 observer les virages et les arrivées pour aider les juges de virages.

647 Les juges de nages doivent rapporter toute violation sur des formulaires signés détaillant l'épreuve, le  
648 numéro du couloir et l'infraction. Ces formulaires devront être transmis rapidement à l'officiel « Arbitre ».

649

650 **JUGE AUX VIRAGES ET A L'ARRIVEE**

651 Le juge de virages est positionné par l'officiel « Arbitre » selon la configuration du bassin et des contraintes  
652 de la compétition.

653 Le juge de virages doit s'assurer que les nageurs respectent les règles en vigueur pour les virages, dans la  
654 zone des 5 mètres avant et après le mur.

655 Le juge de virages doit s'assurer que les nageurs achèvent leur course dans le respect des règles en  
656 vigueur.

657 Lors des épreuves de relais, le juge de virages doit déterminer, si le nageur partant est en contact avec la  
658 plate-forme de départ lorsque le nageur précédent touche le mur de départ.

659 Les juges de virages doivent rapporter toute violation sur des formulaires signés détaillant l'épreuve, le  
660 numéro du couloir et l'infraction. Ces formulaires devront être transmis rapidement à l'officiel « Arbitre ».

661 **L'OFFICIEL « ARBITRE »**

662 Les officiels Arbitre doivent faire appliquer toutes les règles et décisions des règlements sportifs et trancher  
663 toutes les questions concernant l'organisation effective de la réunion, de l'épreuve ou de la compétition,  
664 lorsque les règles n'en prévoient pas autrement la solution.

665 L'officiel Arbitre doit disqualifier tout nageur pour toute violation des règles qu'il constate personnellement.  
666 Il peut aussi disqualifier tout nageur pour toute violation des règles qui lui est signalée par les autres  
667 officiels autorisés. Toutes les disqualifications sont soumises à la décision de l'officiel Arbitre.

668 L'officiel Arbitre peut nommer des officiels supplémentaires, s'il le juge nécessaire.

669 **ARBITRE DES COURSES (COMPETITION)**

670 L'arbitre des courses doit affecter les officiels aux différents postes.

671 L'arbitre des courses détermine, si nécessaire, le classement des nageurs.

672 Si un équipement de chronométrage automatique est disponible et fonctionne, ses résultats seront pris en  
673 compte.

674 L'arbitre des courses doit s'assurer que tous les officiels nécessaires à la bonne organisation de la  
675 compétition sont à leurs postes respectifs.

676 **ARBITRE D'APPEL (RECLAMATIONS)**

677 L'arbitre d'Appel doit juger toutes les réclamations relatives à la compétition en cours.

678 L'arbitre d'appel doit s'assurer de la publication des documents officiels.



679 **LE JURY D'APPEL**

680 Le Jury d'Appel est obligatoire pour les compétitions Nationales.

681 Le Jury d'Appel est composé du Délégué Fédéral Natation (CTN), de l' élu de la Fédération Française du  
682 Sport Adapté présent sur les championnats et de l'arbitre d'Appel.

683 Le Jury d'Appel se réunit lorsqu'une réclamation préalable ayant eu une issue négative est à nouveau  
684 contestée.

685 **LE SUPERVISEUR (INFORMATIQUE)**

686 Le superviseur Informatique est obligatoire uniquement pour les compétitions nationales.

687 Le superviseur doit coordonner l'opération de chronométrage automatique. Il est garant de la validité des  
688 résultats diffusés.

689 Le superviseur doit contrôler les forfaits après les séries ou les finales, enregistrer les résultats sur les  
690 formules officielles, faire la liste de tous les nouveaux records établis et conserver les résultats si  
691 nécessaire.

692 **REGLEMENTATION DE LA DIRECTION D'UNE COMPETITION.**

693 **REPARTITION DANS LES SERIES ET FINALES.**

694 **DANS LES SERIES :**

695 Les séries qualificatives sont organisées dans toutes les épreuves ouvertes. Elles doivent regrouper des  
696 nageurs nageant la même épreuve, dans la même division, du même sexe.

697 *Une épreuve peut-être fermée dans une catégorie d'âges, de sexe et de division, si le nombre*  
698 *d'engagements est inférieur à trois.*

699 Les nageurs sont répartis dans les séries en fonction de leur temps d'engagement. Les meilleurs temps  
700 d'engagement sont répartis dans toutes les séries.

701 *Exemple de constitution de séries : (type pyramidal) bassin de 5 couloirs, 30 nageurs engagés, 6 séries.*  
702 *(x<sup>ème</sup> : classement du temps d'engagement.)*

Couloir	Série 1	Série 2	Série 3	Série 4	Série 5	Série 6
3	6 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup>	1 <sup>er</sup>
4	12 <sup>ème</sup>	11 <sup>ème</sup>	10 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>
5	18 <sup>ème</sup>	17 <sup>ème</sup>	16 <sup>ème</sup>	15 <sup>ème</sup>	14 <sup>ème</sup>	13 <sup>ème</sup>
2	24 <sup>ème</sup>	23 <sup>ème</sup>	22 <sup>ème</sup>	21 <sup>ème</sup>	20 <sup>ème</sup>	19 <sup>ème</sup>
1	30 <sup>ème</sup>	29 <sup>ème</sup>	28 <sup>ème</sup>	27 <sup>ème</sup>	26 <sup>ème</sup>	25 <sup>ème</sup>

703

704 Ordre d'attribution des couloirs : le couloir attribué au nageur ayant le meilleur temps d'engagement ou de  
705 série pour les finales est défini ci-après :

706 5 couloirs : 3 - 4 - 2 - 5 - 1

707 6 couloirs : 3 - 4 - 2 - 5 - 1 - 6

708 8 couloirs : 4 - 5 - 3 - 6 - 2 - 7 - 1 - 8

709 10 couloirs : 5 - 6 - 4 - 7 - 3 - 8 - 2 - 9 - 1 - 10

710 **DANS LES FINALES :**

711 Les finales sont organisées lorsque toutes les séries de l'épreuve ont eu lieu.

712 Elles doivent regrouper les nageurs concourant dans le même classement (même division, même  
713 catégorie, même sexe).

714 Selon le nombre de couloirs disponibles, les meilleurs temps des séries constituent la finale.

715 Dans le cas où les engagements ne permettent pas d'organiser une finale complète par catégorie, alors  
716 l'épreuve peut-être nagée en finale directe avec classement direct.

717 **PROCEDURES DE CLASSEMENTS.**

718 En fin de rencontre, les nageurs sont classés par sexe dans leur division puis dans leur catégorie (à  
719 l'exception des championnats de France Hiver 25 mètres où le classement est toutes catégories).

720 Sont classés les finalistes par ordre d'arrivée puis les non-finalistes en fonction des temps réalisés.

721 Le classement pour l'épreuve de 6 minutes de Nages-Hybrides et de 8 minutes Nage-Libre, le classement  
722 ne se fait pas au temps mais à la distance, au mètre réalisé dans les mêmes conditions.

723 **BARRAGES.**

724 Lorsque des nageurs terminent ex-aequo pour l'accès à une finale, ils doivent re-nager l'épreuve lors d'un  
725 barrage en fin de réunion. Le premier arrivé accèdera à la finale.

726 Lors d'une finale, si des nageurs arrivent ex-aequo, ils restent ex-aequo.

727 **RECLAMATIONS.**

728 Lors d'une compétition, il est possible de porter une réclamation à l'attention de l'officiel Arbitre d'appel en  
729 utilisant le formulaire officiel en sa possession dans un délai de 30 minutes à compter des  
730 faits/décisions/publications.

731 Les réclamations dont l'issue est une réponse négative peuvent faire l'objet d'un recours en appel.

732 Les recours en appel doivent être présentés dans un délai de 30 minutes après la décision de l'arbitre  
733 d'appel.

734 **RECORDS DE FRANCE.**

735 Les records de France sont mis à jour par la Commission Sportive Nationale Natation. Un record est établi  
736 lorsqu'un nageur licencié FFSA réalise un temps lors d'une compétition officielle de la Fédération Française  
737 du Sport Adapté de niveau national, lors d'une compétition officielle de la Fédération Française de Natation  
738 de niveau régional et plus, lors d'une compétition internationale I.N.A.S. ou lors d'une compétition  
739 internationale I.P.C. Le record doit être validé par l'officiel Arbitre (ou Juge-Arbitre) et envoyé à la Fédération  
740 Française du Sport Adapté à l'attention de la Commission Sportive Nationale Natation.

741 Les grilles des records sont établies de la façon suivante pour les épreuves ouvertes sur les  
742 compétitions nationales en D1, D2 et D3:

- 743 - RECORDS DE FRANCE JEUNE BASSIN 25 METRES, MASCULIN
- 744 - RECORDS DE FRANCE JEUNE BASSIN 25 METRES, FEMININ
- 745 - RECORDS DE FRANCE JEUNE BASSIN 50 METRES, MASCULIN
- 746 - RECORDS DE FRANCE JEUNE BASSIN 50 METRES, FEMININ
- 747 - RECORDS DE FRANCE SENIOR BASSIN 50 METRES, MASCULIN
- 748 - RECORDS DE FRANCE SENIOR BASSIN 50 METRES, FEMININ
- 749 - RECORDS DE FRANCE VETERAN BASSIN 50 METRES, MASCULIN
- 750 - RECORDS DE FRANCE VETERAN BASSIN 50 METRES, FEMININ.

751 **ANNEXE : CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS REGIONAUX.**

752 Ce document est à destination des Ligues souhaitant organiser des championnats régionaux. Il a pour but  
753 de les d'orienter afin d'accueillir au mieux les nageurs et de les faire concourir dans les meilleures  
754 conditions.

755 **A. STRUCTURE ET AMENAGEMENTS DU BASSIN :**

756 Le bassin de compétition doit mesurer 25 mètres en longueur et posséder quatre couloirs minimum. Tous  
757 les couloirs sont munis d'un plot de départ. La profondeur minimum du bassin pour réaliser les virages doit  
758 être de 80 centimètres minimum.

759 Chaque réunion doit comprendre un temps d'échauffement.

760 La structure d'accueil doit être équipée au minimum de :

- 761 - une infirmerie,
- 762 - une zone de chambre d'appel,
- 763 - une zone d'affichage du programme et des résultats,
- 764 - un podium,
- 765 - banderoles de la Ligue Sport Adapté ou de la Fédération Française du Sport Adapté,
- 766 - une sonorisation pour appels et animations.

767 Le bassin de compétition doit être équipé au minimum de :

- 768 - lignes de drapeaux à 5 mètres du mur de virages,
- 769 - une corde de faux départ, 15 mètres après le départ,
- 770 - tous les couloirs doivent être séparés par des lignes d'eau,
- 771 - une chaise par couloirs situées sur la plage de départ pour les nageurs.

772 La zone de chambre d'appel doit être équipée au minimum de :

- 773 - des chaises pour préparer deux séries,
- 774 - une table.

775 **B. BESOINS HUMAINS :**

776 Ci-après sont notés les besoins humains minimums pour le déroulement des championnats :

- 777 - un Maître-Nageur Sauveteur ou un B.N.S.S.A. sur les plages du bassin,
- 778 - un officiel Escorte - Chambre d'Appel,
- 779 - un officiel Escorte - Accompagnateur pour deux couloirs,
- 780 - un officiel Escorte - Commis de Course,
- 781 - un officiel Chronométrateur par couloir et un officiel chronométrateur supplémentaire,
- 782 - deux officiels Juges (un de chaque côté du bassin),
- 783 - un officiel Arbitre,
- 784 - une personne pour la gestion des cérémonies protocolaires.

785 **C. OBLIGATIONS DE LA LIGUE :**

786 L'organisateur s'engage à :

- 787 - inscrire la compétition sur le calendrier sportif fédéral en ligne,
- 788 - réaliser le dossier d'inscription,
- 789 - centraliser les engagements,
- 790 - éditer les programmes,
- 791 - imprimer et classer les fiches de courses (ou cartons d'engagements),

- 792 - saisir et afficher les résultats après validation de l'officiel arbitre,  
793 - récupérer les résultats signés par l'officiel arbitre pour validation des inscriptions éventuelles  
794 en championnats de France.

795 **ANNEXE : CAHIER DES CHARGES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE JEUNES.**

796 Ce document est à destination des comités souhaitant organiser des championnats de France Jeunes. Il a  
797 pour but de les d'orienter afin d'accueillir au mieux les nageurs et les faire concourir dans les meilleures  
798 conditions.

799 **A. STRUCTURE ET AMENAGEMENTS DU BASSIN :**

800 Le bassin de compétition doit mesurer 25 mètres en longueur et posséder quatre couloirs minimum. Tous  
801 les couloirs sont munis d'un plot de départ. La profondeur minimum du bassin pour réaliser les virages doit  
802 être de 80 centimètres.

803 Chaque réunion doit comprendre un temps d'échauffement d'au moins 30 minutes.

804 La structure d'accueil doit proposer des places assises à l'ensemble des participants et respecter les  
805 conditions de Fréquentation Maximale Instantanée (F.M.I.).

806 La structure d'accueil doit être équipée au minimum de :

- 807 - une infirmerie,
- 808 - deux vestiaires groupes (dont un pour les nageuses et un pour les nageurs),
- 809 - une zone technique,
- 810 - une zone de chambre d'appel,
- 811 - une zone d'affichage du programme,
- 812 - une zone d'affichage des résultats,
- 813 - une zone éducateurs,
- 814 - un podium à trois marches,
- 815 - banderoles de la Fédération Française du Sport Adapté et de calicots,
- 816 - une sonorisation pour animations.

817 Le bassin de compétition doit être équipé au minimum de :

- 818 - une ligne de drapeaux, 5 mètres après le départ,
- 819 - une ligne de drapeaux, 20 mètres après le départ,
- 820 - une corde de faux départ, 15 mètres après le départ,
- 821 - tous les couloirs doivent être séparés par des lignes d'eau,
- 822 - deux chaises par couloirs situées sur la plage de départ.

823 La zone technique doit être équipée au minimum de :

- 824 - matériel informatique (ordinateur et imprimante),
- 825 - accès W.I.F.I.,
- 826 - quatre Talkie-Walkie.

827 La zone éducateurs doit être matérialisée et équipée au minimum de :

- 828 - zone d'affichage des résultats.

829 La zone de chambre d'appel doit être équipée au minimum de :

- 830 - des chaises pour préparer trois séries par avance,
- 831 - une table,
- 832 - une sonorisation pour les appels différente de la sonorisation des animations,
- 833 - zone d'affichage du programme.

834 Pour le déroulement des tests d'évaluation pour classer les nageurs dans leur division (pour deux  
835 parcours) :

- 836 - deux cerceaux,
- 837 - deux anneaux,
- 838 - deux cordes de 1,50 mètre,
- 839 - une ligne de longueur égale à la largeur du bassin,
- 840 - une ligne de drapeaux, 5 mètres après le départ,
- 841 - deux repères sous-marins, 5 mètres après le départ,
- 842 - deux repères sur le bord du bassin, 3 mètres après le départ.

843 La Fédération Française du Sport Adapté se réserve le droit d'annuler les championnats si la couverture  
844 médicale n'est pas assurée par un médecin.

## 845 **B. BESOINS HUMAINS :**

846 Ci-après sont notés les besoins humains minimums pour le déroulement des championnats :

- 847 - un Maître-Nageur Sauveteur sur les plages du bassin,
- 848 - une personne à l'infirmerie en lien avec l'équipe des secours générale,
- 849 - un officiel Escorte - Chambre d'Appel,
- 850 - un officiel Escorte - Accompagnateur pour deux couloirs, et deux officiels Escortes -  
851 Accompagnateurs supplémentaires,
- 852 - un officiel Escorte - Commis de Course,
- 853 - deux officiels Chronomètres par couloir et deux officiels chronomètres supplémentaires,
- 854 - un officiel Juge pour quatre couloirs pour Juge de Nages,
- 855 - un officiel Juge pour Starter,
- 856 - un officiel Juge pour deux couloirs pour Juge de Virages,
- 857 - un officiel Arbitre,
- 858 - quatre évaluateurs,
- 859 - une personne pour la gestion des cérémonies protocolaires.

## 860 **C. OBLIGATIONS DU COMITE D'ORGANISATION :**

861 Le comité d'organisation s'engage à :

- 862 - réaliser le dossier d'inscription,
- 863 - centraliser les engagements,
- 864 - éditer les programmes,
- 865 - imprimer et classer les fiches de courses (ou badges),
- 866 - gérer l'informatique sur les championnats pour récupérer et prendre en compte les forfaits  
867 sous la responsabilité de l'officiel responsable,
- 868 - saisir et afficher les résultats après validation de l'officiel responsable,
- 869 - fournir les médailles (calcul en fonction du nombre de participants),
- 870 - fournir les banderoles de communication de la Fédération Française du Sport Adapté,
- 871 - d'envoyer les résultats signés par l'officiel responsable à la Commission Sportive Nationale  
872 Natation du Sport Adapté.

873 **ANNEXE : CAHIER DES CHARGES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE 50 METRES.**

874 Ce document est à destination des comités souhaitant organiser des championnats de France en bassin de  
875 50 mètres. Il a pour but de les d'orienter afin d'accueillir au mieux les nageurs et les faire concourir dans  
876 les meilleures conditions.

877 **A. STRUCTURE ET AMENAGEMENTS DU BASSIN :**

878 Le bassin de compétition doit mesurer 50 mètres en longueur et posséder 8 couloirs minimum. Tous les  
879 couloirs sont munis d'un plot de départ. Le bassin doit respecter les conditions fixées par la réglementation  
880 F.I.N.A.

881 Chaque réunion doit comprendre un temps d'échauffement d'au moins 30 minutes.

882 La structure d'accueil doit proposer des places assises à l'ensemble des participants et respecter les  
883 conditions de Fréquentation Maximale Instantanée (F.M.I.).

884 La structure d'accueil doit être équipée au minimum de :

- 885 - une infirmerie,
- 886 - des vestiaires,
- 887 - une zone technique,
- 888 - une zone de chambre d'appel,
- 889 - une zone d'affichage du programme,
- 890 - une zone d'affichage des résultats,
- 891 - une zone éducateurs,
- 892 - un accueil de 800 personnes,
- 893 - une partie V.I.P. d'une dizaine de places assises,
- 894 - une salle avec vidéoprojecteur pour la réunion technique pour 60 personnes,
- 895 - une salle pour l'accueil des équipes avec imprimantes, raccordements électriques,
- 896 - un podium à trois marches,
- 897 - banderoles de la Fédération Française du Sport Adapté et de calicots,
- 898 - une sonorisation pour animations.

899 Le bassin de compétition doit être équipé au minimum de :

- 900 - une ligne de drapeaux, 5 mètres après le départ,
- 901 - une ligne de drapeaux, 20 mètres après le départ,
- 902 - une corde de faux départ, 15 mètres après le départ,
- 903 - tous les couloirs doivent être séparés par des lignes d'eau,
- 904 - un chronométrage automatique,
- 905 - deux chaises par couloirs situées sur la plage de départ.

906 La zone technique doit être équipée au minimum de :

- 907 - matériel informatique (ordinateur et imprimante),
- 908 - accès W.I.F.I.,
- 909 - quatre Talkiewalkies,
- 910 - deux photocopieurs en très bon état de fonctionnement.

911 La zone éducateurs doit être matérialisée et équipée au minimum de :

- 912 - zone d'affichage des résultats.

913 La zone de chambre d'appel doit être équipée au minimum de :

- 914 - des chaises pour préparer trois séries d'avance,



- 915 - une table,  
916 - une sonorisation pour les appels différente de la sonorisation des animations,  
917 - zone d'affichage du programme.

## 918 **B. BESOINS HUMAINS :**

919 Ci-après sont notés les besoins humains minimums pour le déroulement des championnats :

- 920 - un Maître-Nageur Sauveteur sur les plages du bassin,  
921 - une personne à l'infirmerie en lien avec l'équipe des secours générale,  
922 - un officiel Escorte – Chambre d'Appel,  
923 - un officiel Escorte - Accompagnateur pour deux couloirs, et deux officiels Escortes -  
924 Accompagnateurs supplémentaires,  
925 - un officiel Escorte – Commis de Course,  
926 - deux officiels Chronomètres par couloir et deux officiels chronomètres supplémentaires,  
927 - un officiel Juge pour quatre couloirs pour Juge de Nages,  
928 - un officiel Juge pour Starter,  
929 - un officiel Juge pour deux couloirs pour Juge de Virages,  
930 - un officiel Arbitre,  
931 - une personne pour la gestion des cérémonies protocolaires.

## 932 **C. OBLIGATIONS DU COMITE D'ORGANISATION :**

933 Le comité d'organisation s'engage à :

- 934 - réaliser le dossier d'inscription,  
935 - centraliser les engagements,  
936 - éditer les programmes,  
937 - imprimer et classer les fiches de courses (ou badges),  
938 - gérer l'informatique sur les championnats pour récupérer et prendre en compte les forfaits  
939 sous la responsabilité de l'officiel responsable,  
940 - saisir et afficher les résultats après validation de l'officiel responsable,  
941 - fournir les médailles (calcul en fonction du nombre de participants),  
942 - fournir les banderoles de communication de la Fédération Française du Sport Adapté,  
943 - fournir les résultats signés par l'officiel responsable à la Commission Sportive Nationale  
944 Natation du Sport Adapté (présente sur les championnats).

## 945 **D. DEROULEMENT DE LA PREMIERE JOURNEE :**

- 946 - Accueil des équipes,  
947 - Formation des officiels,  
948 - Réunion technique.



951 **Foire aux questions :**

952 Nous vous informons de la mise en place d'un groupe de discussions type « Foire aux questions ».  
953 Nous regroupons dans les différents sujets vos questions et nos réponses concernant les règlements  
954 sportifs Natation Sport Adapté. N'hésitez pas à nous contacter pour nous transmettre vos questions.

955  
956 **Composition commission sportive nationale Natation Sport Adapté :**

957 Membres : Mme BRUNET Agnès / M. FERNANDEZ Fabien / M. HOORNAERT Antoine / Mme MASSANET  
958 Céline

959 Conseillère technique nationale : Melle LAISSUS Emilie

960 Entraîneur National : M. SEBIRE Bertrand - [bertrand.sebire@ffsa.asso.fr](mailto:bertrand.sebire@ffsa.asso.fr)